

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-172 en date du 24 novembre 2021
Décision modificative BUDGET « LOCAUX NUS »
Augmentation des dépenses à caractère général**

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt-quatre novembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions de la commune de Mérinchal, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 18/11/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 51	Votants : 55	POUR : 55
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 7	Exprimés : 55	

Présents : MM., VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, FERRIER, PICHOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, BRUNET, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, GLOMOT, DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. SCARAMUCCIA à LE CORRE, GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT, RAMOS à FAUCONNET, FONTVIELLE à DESARMÉNIEN.

Excusés : MM. DESCLOUX, JOULOT, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, D'HULSTER, ROULLAND,

Secrétaire de séance : Marie-Françoise VENTENAT

Rapporteur : Patrice MORANÇAIS, Vice-président

Afin de pouvoir régler les dernières factures de fonctionnement sur l'exercice 2021 (téléphone, électricité, etc.), il convient d'ajouter des crédits supplémentaires au chapitre 011 (charges à caractère général) comme suit :

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT ⁰ / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Maintenance			6156	1 000,00
Taxes foncières			63512	6 000,00
Rémunérations	64131	7 400,00		
Titres annulés (sur exercices antérieurs)			673	400,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		7 400,00		7 400,00

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 1^{er} décembre 2021

Pour copie conforme, le 1^{er} décembre 2021

Le Président,
Alexandre VERDIER

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-172-DE
Date de télétransmission : 01/12/2021
Date de réception préfecture : 01/12/2021